

SIVOM

DU CANTON D'AGDE

RAPPORT

D'ACTIVITÉS

2019



SIVOM DU CANTON D'AGDE
DIRECTION ADMINISTRATIVE
Point de contact - Bureau d'entretien des dogs

Le mot de la Présidente



La crise sanitaire vécue dernièrement nous a conduit à une prolongation de ce mandat de quelques mois. En effet, l'épidémie de la Covid-19 ayant aboutie sur un confinement de tout un chacun, tout est resté en suspension y compris les élections...

Cependant, certains services ont été maintenus et certains secteurs ont continué à faire vivre et fonctionner notre territoire et notre pays. Ici même, au sein du Sivom et dans ses services, les hommes et les femmes sont restés en état d'alerte, prêts à intervenir chaque fois que nécessaire que ce soit pour la fourrière animale ou la brigade d'enlèvement des tags. Le fonctionnement administratif du bureau a également été maintenu d'abord en télétravail puis au siège avec toute l'organisation sanitaire requise.

Je veux profiter de cette page pour les remercier tous, au nom du Comité Syndical, leur sens du service s'est encore une fois révélé et leur investissement mérite d'être salué.

Prenez bien soin de vous. Cordialement à tous.

Véronique Salgas

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Salgas', with a stylized flourish at the end.

Sommaire

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 04 - Le syndicat
- 05 - Les communes fondatrices
- 06 - Les communes adhérentes
- 07 - Les communes adhérentes (suite)
- 08 - Les communes adhérentes (suite)
- 09 - Les communes adhérentes (suite)
- 10 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 11 - La répartition
- 12 - Le comité syndical en 2019
- 13 - Le personnel
- 14 - Le personnel (suite), les dépenses d'investissement pour le siège administratif

LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 15 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 16 - L'état des captures, l'évolution des captures
- 17 - Les euthanasies, les propositions à l'adoption, les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde
- 18 - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les chats
- 19 - Les actualités du service
- 20 - Les actualités du service (suite), les travaux réalisés, les dépenses d'investissement
- 21 - Le bilan financier 2019 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 22 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 23 - Les interventions réalisées
- 24 - Les interventions réalisées (suite)
- 25 - L'évolution de la demande
- 26 - Les dépenses d'investissement
- 27 - Le bilan financier 2019 (section de fonctionnement)

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

- 28 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 29 - Le cinémomètre et le sonomètre - le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 30 - Les participations annuelles des communes
- 31 - L'évolution des participations (2014 - 2019)
- 32 - Les délibérations du Comité Syndical en 2019
- 33 - Le compte administratif 2019
- 34 - Les remerciements, nous contacter





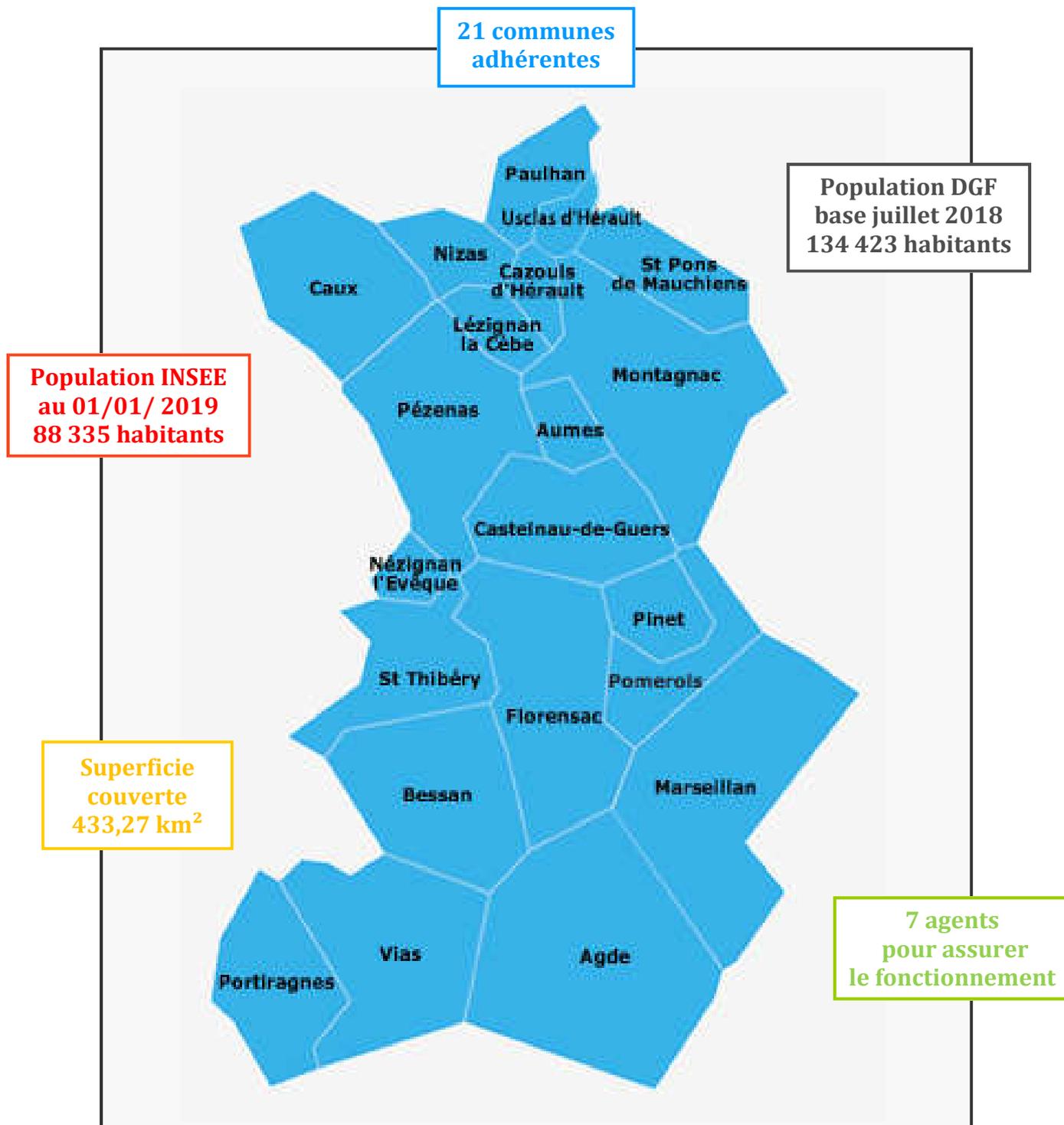
LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le Syndicat

Le Sivom (syndicat intercommunal à vocations multiples) a été fondé, le 10 février 1984, de la volonté des communes d'Agde, Bessan, Marsellan et Vias.

Le Sivom du canton d'Agde est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Il s'est transformé, au fil des ans, en syndicat à la carte pour permettre aux communes adhérentes de moduler leur adhésion en fonction de leurs besoins. Il exerce ses compétences dans différents domaines (la fourrière animale, la brigade d'enlèvement des tags...).

Le syndicat intervient, également, dans le cadre d'achats mutualisés de matériels afin que les municipalités intéressées puissent répondre à une logique économique de partage des coûts d'investissement et de fonctionnement.

En 2019, le territoire couvert par le Sivom du Canton d'Agde se présente de la manière suivante :



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes fondatrices



Maire : M. Gilles D'ETTORE

Population 2019 :

INSEE 28.120 habitants - DGF 07/2018 60.730 habitants

Adresse :

**Hôtel de Ville
rue Alsace Lorraine - CS 20007- 34306 Agde Cedex**

Tél. : 04 67 94 60 00



AGDE



Maire : M. Stéphane PÉPIN-BONET

Population 2019 :

INSEE 5.048 habitants - DGF 07/2018 5.364 habitants

Adresse :

**Mairie de Bessan
Place de l'Hôtel de Ville - 34550 Bessan**

Tél : 04 67 00 81 81

BESSAN

Maire : M. Yves MICHEL

Population 2019 :

INSEE 7.894 habitants - DGF 07/2018 13.987 habitants

Adresse :

**Hôtel de Ville
1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan**

Tél : 04 67 77 97 10



MARSEILLAN

Maire : M. Jordan DARTIER

Population 2019 :

INSEE 5.678 habitants - DGF 07/2018 8.183 habitants

Adresse :

**Hôtel de Ville
6 place des Arènes - 34450 Vias**

Tél : 04 67 21 66 65

VIAS





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes



Maire : M. Jean-Marie AT (mandat 2014 / 2020)
M. Michel GUTTON (mandat 2020 / 2026)

Population 2019 :
INSEE 506 habitants - DGF 07/2018 541 habitants

Adresse :
Mairie de Aumes
4 Place de la Mairie - 34530 Aumes
Tél : 04 67 90 73 84

AUMES

Maire : M. Jean-Charles SERS (mandat 2014 / 2020)
M. Didier MICHEL (mandat 2020 / 2026)

Population 2019 :
INSEE 1.214 habitants - DGF 07/2018 1.394 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
11 place de la Mairie - 34120 Castelnaud de Guers

Tél : 04 67 98 13 61



CASTELNAU DE GUERS



Maire : M. Jean MARTINEZ (mandat 2014 / 2020)
M. Jean-Charles DESPLAN (mandat 2020 / 2026)

Population 2019 :
INSEE 2.599 habitants - DGF 07/2018 2.727 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
1 place de la République - 34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09

CAUX

Maire : M. Henri SANCHEZ

Population 2019 :
INSEE 414 habitants - DGF 07/2018 461 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine - 34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40



CAZOULS D'HÉRAULT



Maire : M. Vincent GAUDY

Population 2019 :

***INSEE* 5.065 habitants - *DGF 07/2018* 5.314 habitants**

Adresse :

Hôtel de Ville

Parc Blay - Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15



FLORENSAC

Maire : M. Rémy BOUYALA

Population 2019 :

***INSEE* 1.574 habitants - *DGF 07/2018* 1.620 habitants**

Adresse :

Hôtel de Ville

Rue de la Mairie - 34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68



LÉZIGNAN LE CÈBE

Maire : M. Yann LLOPIS

Population 2019 :

***INSEE* 4.356 habitants - *DGF 07/2018* 4.469 habitants**

Adresse :

Hôtel de Ville

Place Emile Combes - 34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86



MONTAGNAC

Maire : M. Edgar SICARD

Population 2019 :

***INSEE* 1.847 habitants - *DGF 07/2018* 1.943 habitants**

Adresse :

Hôtel de Ville

1 rue du 4 septembre - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



Maire : M. Daniel RENAUD

Population 2019 :
INSEE 680 habitants - DGF 07/2018 765 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
2 Place du Griffon - 34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

NIZAS

Maire : M. Claude VALERO

Population 2019 :
INSEE 3.947 habitants - DGF 07/2018 4.013 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
19 Cours National - 34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08



PAULHAN



Maire : M. Alain VOGEL - SINGER (mandat 2014 / 2020)
M. Armand RIVIERE (mandat 2020 / 2026)

Population 2019 :
INSEE 8.532 habitants - DGF 07/2018 8.879 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73 - 34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

PÉZENAS

Maire : M. Gérard BARRAU

Population 2019 :
INSEE 1.660 habitants - DGF 07/2018 1.694 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
2 place de la Mairie - 34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15



PINET

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



Maire : M. Laurent DURBAN

Population 2019 :

INSEE 2.290 habitants - DGF 07/2018 2.534 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Place de la Mairie - 34810 Pomérols

Tél : 04 67 77 03 32



POMÉROLS

Maire : Mme Gwendoline CHAUDOIR

Population 2019 :

INSEE 3.221 habitants - DGF 07/2018 5.946 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

14 bd Frédéric Mistral - 34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 94 44



PORTIRAGNES

Maire : Mme Christine PRADEL

Population 2019 :

INSEE 679 habitants - DGF 07/2018 796 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

56 rue de la Garenne - 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

Tél : 04 67 98 70 72



SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Maire : M. Guy AMIEL (mandat 2014 /2020)

M. Jean AUGÉ (mandat 2020 / 2026)

Population 2019 :

INSEE 2.613 habitants - DGF 07/2018 2.649 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Place de la Mairie - 34630 Saint-Thibéry

Tél : 04 67 77 80 57



SAINT-THIBÉRY

Maire : M. Christian RIGAUD

Population 2019 :

INSEE 398 habitants - DGF 07/2018 414 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

1 place de la mairie - 34230 Usclas d'Hérault

Tél : 04 67 25 04 86

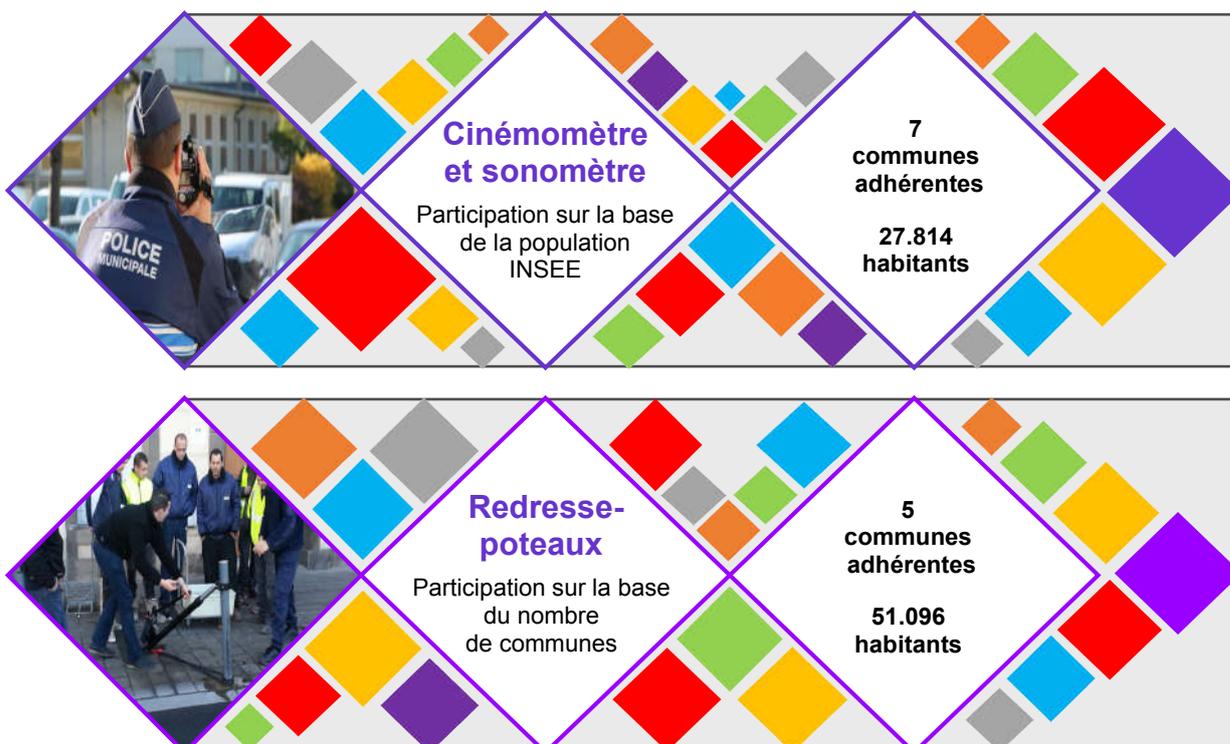


USCLAS D'HÉRAULT

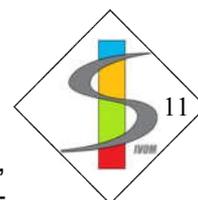
LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les compétences exercées



- Les mutualisations de matériels



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition



Au niveau des compétences exercées, nous notons aucun changement. La ville de Plaisan, après avoir délibéré en mars 2019, n'a pas souhaité donner suite à sa demande initiale d'intégrer la service de la fourrière animale. En ce qui concerne la brigade d'enlèvement des tags, elle sera portée à 15 communes adhérentes, en 2020, suite à la validation de l'entrée de la ville de Tourbes, lors du Comité Syndical du 10 décembre 2019.

La mutualisation du redresse-poteaux n'a pas connu de modification, cette année. Cependant, la ville de Portiragnes a intégré, au 1er janvier 2019, la mutualisation du cinémomètre, conformément à la délibération prise par les délégués, lors de la réunion du 13 décembre 2018.

COMMUNES	COMPÉTENCES EXERCÉES			MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS	
	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours principal d'Agde	Cinémomètre et sonomètre	Redresse - poteaux
AGDE					
BESSAN					
MARSEILLAN					
VIAS					
AUMES					
CASTELNAU DE GUERS					
CAUX					
CAZOULS D'HÉRAULT					
FLORENSAC					
LÉZIGNAN LA CÈBE					
MONTAGNAC					
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE					
NIZAS					
PAULHAN					
PÉZENAS				*	
PINET					
POMÉROLS					
PORTIRAGNES					
SAINT- PONS DE MAUCHIENS					
SAINT-THIBÉRY					
USCLAS D'HÉRAULT					
Total par service	20	14	3	7	5

* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le Comité Syndical en 2019



Sébastien FREY
1er Adjoint
AGDE



Louis BENTAJOU
11eme Adjoint
AGDE



Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom
AGDE



Rémy GLOMOT
Conseiller municipal
AGDE



Brigitte MARTINEZ
Conseillère municipale
AGDE



Philippe MARIN
Conseiller municipal
BESSAN



André ALBERTOS
4ème Adjoint
BESSAN



Christophe FOULGAT
Conseiller municipal
BESSAN



Marc ROUVIER
1er Adjoint
MARSEILLAN



Jean-Claude ARAGON
Conseiller municipal
MARSEILLAN



Jean-François MARY
Conseiller municipal
MARSEILLAN



Bernard SAUCEROTTE
Conseiller municipal
Vice-Président du Sivom - VIAS



Jacques BOLINCHES
Conseiller municipal
VIAS



Marguerite HEINTZ
Conseillère
municipale
VIAS



Chantal DURAND
Conseillère municipale
AUMES



Adam DA SILVA
3ème Adjoint
CASTELNAU
DE GUERS



Virginie DORADO
Conseillère municipale
CAUX



Rémy GUIRAUDOU
Conseiller Municipal
CAZOLS
D'HÉRAULT



Gilles MAFFRE
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Franc DUBOIS
Conseiller Municipal
FLORENSAC



Bernard TUYA
Conseiller municipal
FLORENSAC



Martine MORENO
Conseillère municipale
LÉZIGNAN LA CÈBE



Serge MALDONADO
3ème Adjoint
MONTAGNAC



Alyson JEFFERIES
Conseillère municipale
MONTAGNAC



Louis PASCAL
Conseiller municipal
MONTAGNAC



Gérard MARTINEZ
Conseiller municipal
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



Gilbert MENARD
1er Adjoint
NIZAS



Léon JAURION
Conseiller municipal
PAULHAN



Pierre ROSSIGNOL
7ème Adjoint
PÉZENAS



Gérard DUFFOUR
3ème Adjoint
PÉZENAS



Georges LOPEZ
Conseiller municipal
PÉZENAS



Jean-Michel ESPARZA
2ème Adjoint
PINET



Robert MOULINOT
Conseiller municipal
POMÉROLS



Philippe FAURÉ
Conseiller municipal
PORTIRAGNES



Jean-Pierre ROME
Adjoint
SAINT-PONS
DE MAUCHENS



Alain HUC
Conseiller municipal
SAINT-THIBÉRY



Christian RIGAUD
Maire
USCLAS D'HÉRAULT

Le nombre de délégués titulaires n'a pas évolué en 2019, il est toujours de 37.

Néanmoins, par délibération du Conseil Municipal de la commune de Vias, en date du 18 juin 2019, la représentation de cette ville, au sein du Sivom, a été modifiée suite au décès de M. José Espana. En remplacement, le Comité Syndical a procédé à l'installation, dans ses nouvelles fonctions, de Mme Marguerite Heintz.

En 2019, le Comité Syndical s'est réuni à 5 reprises : le 7 mars, le 11 avril, le 19 juin, le 16 octobre et le 10 décembre.

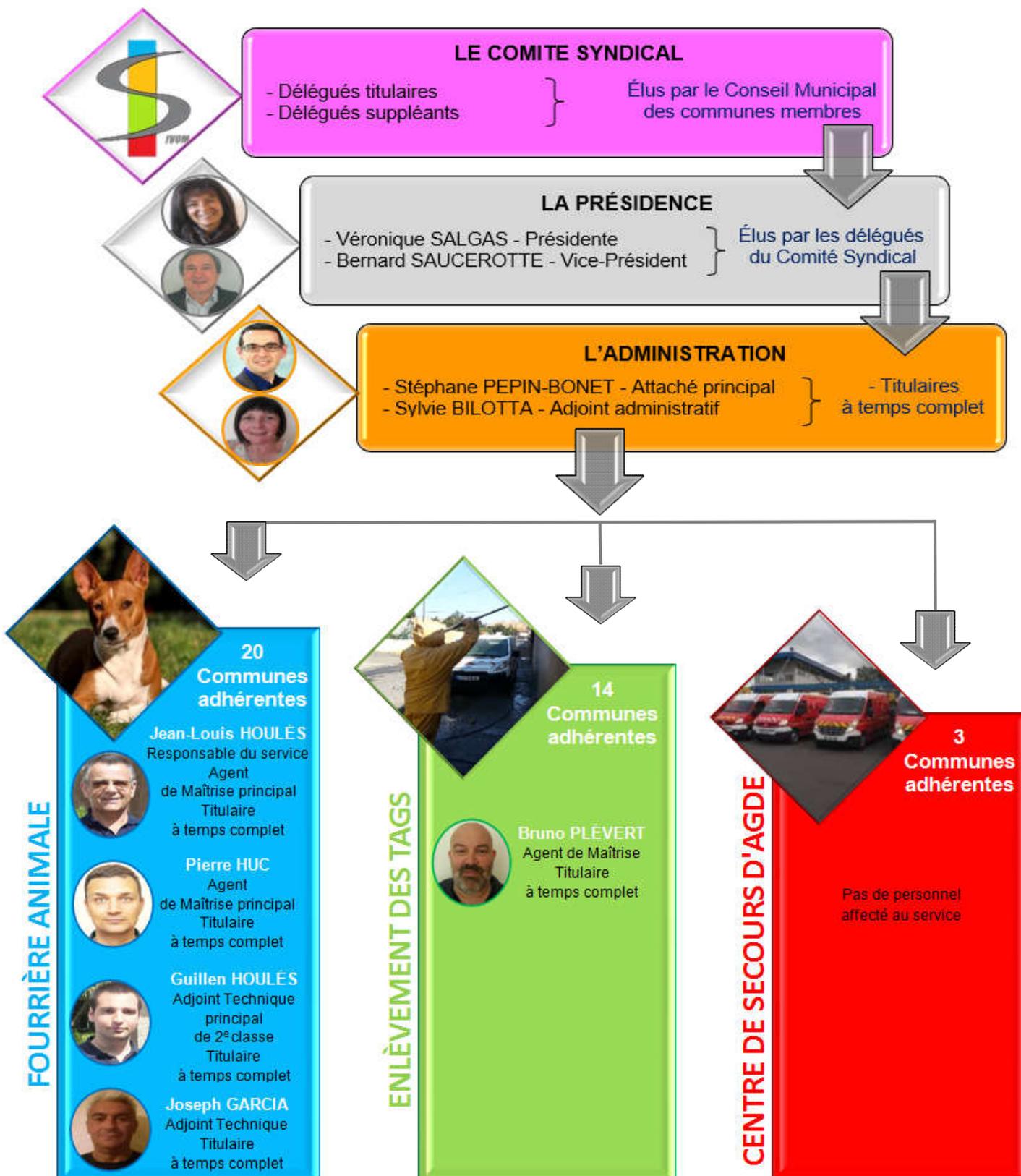
LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le personnel



Aucune modification n'est intervenue au niveau des évolutions de carrière et de l'effectif du personnel territorial du Sivom en 2019.

Cependant, suite à la réussite de deux agents à des examens professionnels qui leur permettent d'avancer de grade, 2 postes ont été créés, le 10 décembre 2019, lors de la réunion des délégués du Sivom, à savoir : un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe et un second d'agent de maîtrise. Ces nominations devraient se concrétiser en 2020, après réception des avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

L'organigramme des élus et du personnel du syndicat est organisé, de la manière suivante :



**Remise
des médailles du travail
aux agents**

Lors de la réunion du Comité Syndical qui s'est déroulée le jeudi 7 mars 2019, en mairie d'Agde, après avoir traité les questions d'ordre budgétaire, Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, a procédé à la remise des médailles du travail aux agents en poste dans les différents services :

30 ANS

Jean-Louis HOULES
- Fourrière animale

Bruno PLÉVERT
- Brigade d'enlèvement des tags



20 ANS

Sylvie BILOTTA - Service administratif

Joseph GARCIA - Fourrière animale

Pierre HUC - Fourrière animale

Stéphane PÉPIN-BONET - Service administratif

Le personnel a été félicité, par l'ensemble des délégués, pour les distinctions honorifiques reçues. La séance s'est terminée, par un moment très convivial, autour du verre de l'amitié.

- Les dépenses d'investissement pour le siège administratif

**Remplacement
d'un ordinateur**

L'année 2019 a été mesurée en terme d'investissement pour l'administration générale.

Après le changement d'un ordinateur en 2017, le second poste du siège a été renouvelé.

Cette acquisition s'est avérée nécessaire pour bénéficier d'un nouveau système d'exploitation ainsi que des mises à jour liées aux logiciels de gestion financière et de paye.

Un ajustement s'imposait, également, pour s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires générées par la dématérialisation.

Le matériel a été commandé auprès de la Société BERGER LEVRAULT, pour un coût total de 1.575,60 €.



LA FOURRIÈRE ANIMALE - La présentation générale



Depuis 1989, le Sivom gère un service de fourrière animale situé sur la commune de Vias. Les terrains et les bâtiments sont basés sur le site de Roque Haute, en pleine campagne, un choix avisé pour que les animaux de passage ne créent aucune nuisance.

En 2019, 4 agents assurent le bon fonctionnement de cette compétence. Ils se répartissent, au quotidien, les tâches suivantes :

- la capture (généralement dans le cadre de tournées planifiées ou sur demande ponctuelle des municipalités adhérentes),
- la prise en charge et l'entretien des animaux,
- la recherche des propriétaires,
- la restitution au propriétaire (après la pose d'une puce par le vétérinaire si l'animal n'est pas identifié),
- les propositions à l'adoption (au terme du délai de garde et en partenariat avec les associations conventionnées),
- les transferts réguliers vers la SPA de Villeneuve les Maguelone pour désengorger le chenil,
- le nettoyage du chenil, des bâtiments et des véhicules ainsi que l'entretien du terrain.

Pendant la période estivale, un saisonnier a été engagé, afin de pallier à un surcroît de travail.



- Les communes adhérentes

Par délibération du 4 mars 2019, le Conseil Municipal de la ville de Plaissan n'a pas donné suite à sa demande initiale d'intégrer le service de la fourrière animale. Le nombre de commune adhérentes n'a pas évolué, en 2019, il est toujours de 20. Les villes membres sont les suivantes :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



- Le tarif pour les particuliers

Les prix appliqués, dans le cadre de la régie de recette n'ont pas évolué, depuis le 1er novembre 2018. La facturation s'effectue selon le barème adopté par délibération du 9 octobre 2018, pour mémoire :

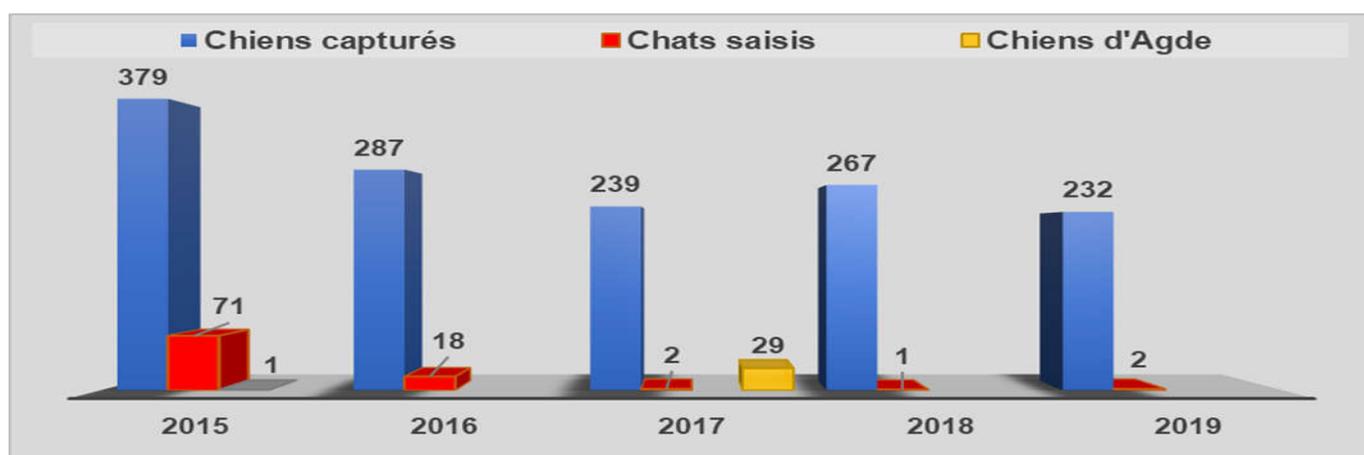
- | | | | |
|---|---------|------------------------------------|---------|
| - Frais d'entrée | 70,00 € | - Ramassage des animaux mort | 80,00 € |
| - Garde journalière (à partir du 2e jour) | 25,00 € | - Enlèvement de chats (par animal) | 25,00 € |
| - Identification d'un animal | 85,00 € | | |



LA FOURRIÈRE ANIMALE - L'état des captures

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	73	1
BESSAN	24	
VIAS	31	
AUMES	7	
CASTELNAU DE GUERS	4	
CAUX	16	
CAZOULS D'HÉRAULT	2	
FLORENSAC	20	
MONTAGNAC	5	1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	2	
NIZAS	1	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	4	
PÉZENAS	8	
PINET	3	
POMÉROLS	7	
PORTIRAGNES	14	
SAINT THIBÉRY	3	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	2	
USCLAS D'HÉRAULT	2	
TOTAUX	232	2

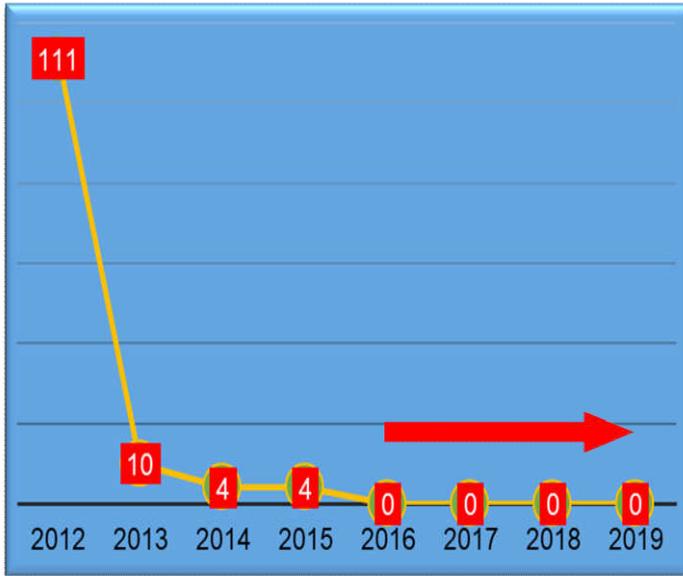
- L'évolution des captures



Après une augmentation, en 2018, des chiens trouvés en divagation, sur la voie publique, l'année 2019 se solde par un total de 232 chiens capturés soit une baisse de 13 %.

Nous continuons à sensibiliser un grand nombre de personnes, en publiant les informations concernant les animaux non identifiés sur notre site <http://www.sivom-agde.fr> et sur les espaces dédiés aux *animaux trouvés* sur internet.

Depuis novembre 2019, pour améliorer la communication concernant les animaux, le Sivom a ouvert sous conditions de vérification avant diffusion, son profil Facebook *Sivom Du Canton d'Agde* à la publication des annonces concernant les chiens et les chats perdus et trouvés par des particuliers, sur le territoire des 20 communes adhérentes au service de la fourrière animale.



Depuis 2016, la direction du Sivom poursuit sa politique afin qu'aucune euthanasie volontaire ne soit pratiquée.

Cependant, quelques situations, indépendantes de son autorité, impliquent parfois une orientation différente des animaux blessés. Ils sont déposés, directement, dans un cabinet médical, après avoir été pris en charge, sur la voie publique, par les services de secours lors d'interventions.

Compte tenu de leur état sanitaire, les praticiens doivent recourir à l'euthanasie pour certains d'entre eux :

- le 30 avril (1 chien accidenté),
- le 14 mai (1 chat blessé),
- le 16 juin (1 chat dans un état très dégradé)
- le 24 octobre (1 chat moribond)

- Les propositions à l'adoption

Malgré une baisse de 13% des animaux capturés sur la voie publique, en 2019, le nombre d'adoption a augmenté, il représente 39 % des 232 chiens entrés en fourrière, en cours d'année.

Le Sivom continue à œuvrer avec les différentes associations : le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers, la SPA de Port la Nouvelle et depuis le 1er janvier 2019, l'association Jamais Sans Mon Chien est venue renforcer le dispositif afin que tous les animaux, non identifiés, soient pris en charge au terme du délai légal de garde (8 jours ouvrés).

En avril 2019, un nouveau partenariat a été mis en place avec la SPA de Villeneuve les Maguelonne, des transferts d'animaux sont effectués, par les agents de la fourrière, vers ce refuge pour désencombrer le chenil quand le besoin s'en fait sentir.



- Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

La **brigade Environnement** de la ville d'Agde assure le relais, sur tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale et notamment pendant les week-ends et les jours fériés.

Au même titre que les captures effectuées par les agents de la fourrière animale, sur le territoire couvert par la compétence, on note, cette année, une baisse des dépôts effectués dans les cages réservées à cet effet, sur le site du Sivom. La différence constatée reste importante puisqu'elle est de l'ordre (46%) par rapport à l'année 2018.

Tous les animaux déposés étaient pucés, 18 d'entre eux ont été pris en charge en centre ville d'Agde et les 3 derniers sur le secteur du Cap d'Agde.



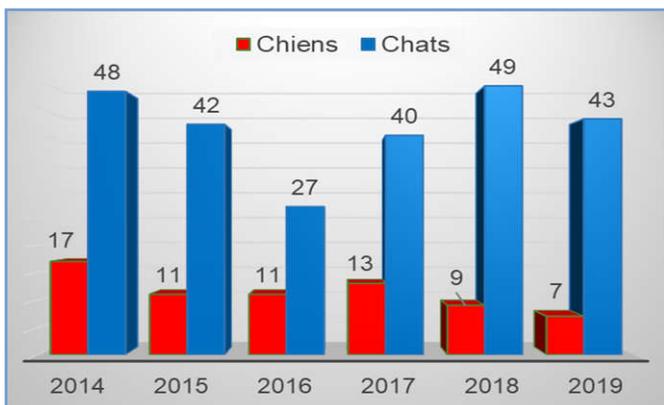
LA FOURRIÈRE ANIMALE - Le ramassage des animaux morts

Le ramassage des animaux morts est un service qui a été rattaché, depuis juin 2012, à la compétence de la Fourrière animale, sur demande des villes adhérentes.

Les interventions sont réalisées gracieusement, sur sollicitation occasionnelle et écrite des maires des communes membres de la compétence. Elles permettent l'enlèvement de chats et de chiens morts (de moins de 40 kgs), sur la voie publique.

Cette prestation a été étendue, aux particuliers, habitants ces villes. Elle est facturée, dans le cadre de la régie de recette de la fourrière, au prix de 80,00 €, par animal enlevé.

Cette année, 50 animaux morts ont été ramassés et éliminés par les agents du Sivom, contre 58 en 2018 soit, une baisse d'environ 14 %.



communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	14
BESSAN	1	3
VIAS		8
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		2
CAUX	1	1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC	1	1
MONTAGNAC		1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS	2	4
PINET		2
POMÉROLS		
PORTIRAGNES		4
SAINT-THIBÉRY		3
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	7	43

- Les partenariats pour les chats

En 2019, certaines villes adhérentes au service de la fourrière animale ont renouvelé leur conventionnement avec la Fondation 30 millions d'amis pour poursuivre la lutte contre les nuisances causées par la recrudescence de chats errants.

La reconduction proposée est moins avantageuse, puisqu'une partie des frais de stérilisation et d'identification des animaux concernés doit, dorénavant, être supportée par les collectivités territoriales.

Sur le terrain, aucun changement n'est à noter dans les modalités de fonctionnement. Les populations des villes conventionnées, dans ce cadre, sont toujours avisées par des arrêtés municipaux ou par des communiqués publiés par voie de presse, pour annoncer les campagnes de stérilisation prévues (dates, lieux, nombre de chats visés et le vétérinaire désigné).

A la demande du référent de ces municipalités, les agents du service de la fourrière animale sont, régulièrement amenés à intervenir, en complément des associations en charge des captures, pour un soutien logistique ou technique.

Les chats sont stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 millions d'amis avant d'être remis sur site. Au fil, des ans, ce système permettra de réguler la population féline.



Intervention sur la commune de Pomérols

Le 8 février 2019, le service de la fourrière animale a été amené à intervenir sur la commune de Pomérols sur arrêté de Monsieur Laurent Durban, Maire de la ville.

Trois jours auparavant, une intervention des pompiers avait conduit la propriétaire de deux chiens aux urgences de l'hôpital de Béziers. Un voisin présent, lors des faits, s'était porté volontaire pour s'occuper des animaux, pendant la période nécessaire au rétablissement de cette personne. Cependant, suite à son geste désespéré, cette dernière est décédée. Elle n'avait pas de famille et laisse derrière elle, une chienne croisée York (8 ans) et un chien croisé Bichon (4 ans).

Dans le cadre de la réquisition, les agents du Sivom se sont rendus sur place pour prendre en charge les animaux qui étaient détenus dans des conditions insalubres et délaissés depuis longtemps par leur maîtresse. Ils dégageaient une odeur forte due aux excréments retenus dans leur pelage. Dès leur arrivée à la fourrière, les premiers gestes effectués afin de leur rendre un minimum de confort ont été de couper les touffes de poils souillées, suivi d'un lavage approfondi.

Malgré cela, les deux chiens faisaient toujours peine à voir. Le responsable du service a décidé de faire appel à l'association « Jamais Sans Mon Chien » conventionnée avec le Sivom, depuis le 1er janvier 2019, dans le cadre des propositions à l'adoption. La Présidente Valérie Michel et une toiletteuse bénévole sont intervenues directement sur le site. Il a fallu beaucoup de patience et plusieurs heures pour que ses deux boules de poils retrouvent leur aspect initial.

Un service opérationnel pour affronter la période estivale

Comme chaque année, le service de la fourrière animale a pris des dispositions afin de procéder au transfert des animaux dédiés à l'adoption, avant que l'affluence de la période estivale ne se fasse connaître.

C'est dans ce contexte, que le 20 juin 2019, les deux véhicules du service se sont rendus sur le site de la SPA de Villeneuve les Maguelone, pour convoier 6 chiens dans le cadre du partenariat mis en place avec le Sivom depuis avril 2019.

Par ailleurs, la direction du syndicat a recruté un agent saisonnier, pour palier au surcroît de travail et aux congés des agents permanents, afin que la continuité du service soit assurée dans les 20 communes adhérentes à la compétence.

Malgré la législation pour protéger les animaux et les campagnes publicitaires récurrentes publiées par les différentes associations de protection animale, notre pays reste un mauvais élève en terme d'abandon (100 000 répertoriés en 2018 dont 60 000 en période estivale).

Nous rappelons aux propriétaires qu'un animal de compagnie est un être sensible qui éprouve des sentiments au même titre qu'une personne. Il requiert un investissement personnel et affectif chaque jour, durant plusieurs années et également pendant vos périodes de vacances.



Reprise des campagnes de stérilisation des chats

Pour continuer à apporter une solution aux nuisances causées par la recrudescence des chats errants, certaines villes adhérentes au service de la fourrière animale ont renouvelé leur conventionnement avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Une reconduction proposée dans des termes moins avantageux, puisqu'une partie des frais de stérilisation et d'identification des chats errants doit, dorénavant, être supportée par les collectivités territoriales.

C'est dans ce contexte que les agents de la fourrière animale sont appelés à intervenir pour gérer les poses de cage, le transport des animaux vers les vétérinaires référents. Ces derniers sont stérilisés puis remis, ensuite, sur le site de capture.

En octobre 2019, les agents de la fourrière se sont rendus dans les communes de Montagnac et Bessan conformément aux arrêtés pris par les maires de ces communes et aux communiqués publiés pour informer la population. Ces efforts doivent être pérennisés dans le temps pour réguler la population féline à terme.



- Les travaux réalisés



Aménagement des cages extérieures

Lors de la création de la fourrière animale des cages donnant sur l'extérieur du site ont été mises en place, avec ouverture codée pour un accès restreint. Les boîtes se situent dans les roseaux afin d'être plus ou moins cachés de la route et protégés des intempéries. Ces installations permettent aux agents des polices municipales des 20 communes adhérentes à la compétence et aux services de secours de procéder au dépôt d'animaux trouvés, errant sur le territoire couvert par la fourrière animale pendant les heures de fermeture.

Pour améliorer les conditions de détention des chiens déposés, les agents du Sivom ont créé et posé des châssis, amovibles, dotés de plaques de plexiglas qui sont venus habiller les cages du côté des vents dominants. Pour compléter ces nouveaux aménagements pouvant être retirés pendant la période estivale, un panier en plastique avec une couverture ont été déposés auprès de la gamelle d'eau laissée toujours à disposition des animaux afin qu'ils puissent s'hydrater. Aucune nourriture n'est proposée, pendant la courte période de transit, afin de ne pas attirer la faune sauvage vivant autour du site.

- Les dépenses d'investissement

Achats de petits matériels

L'année 2019 a vu peu d'investissement comparé aux années précédentes avec une attention portée au renouvellement du matériel (lecteur de puce électronique) et l'acquisition de petits matériels (1 pince et 2 cages de capture), spécifiques pour attraper les chats. Le coût global de ces achats est de 592,70 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 187 057,02 €

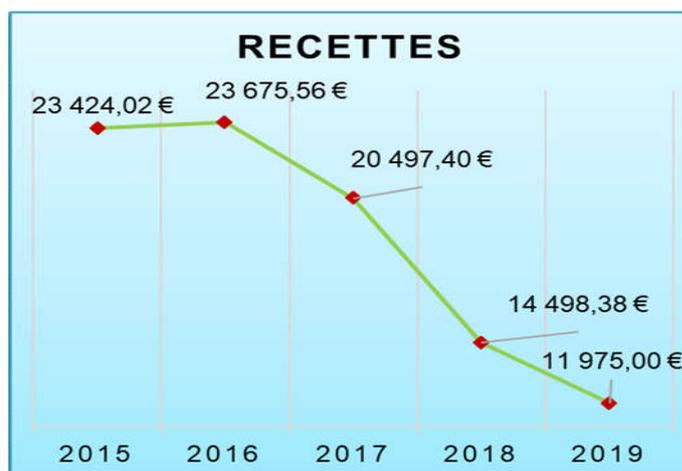
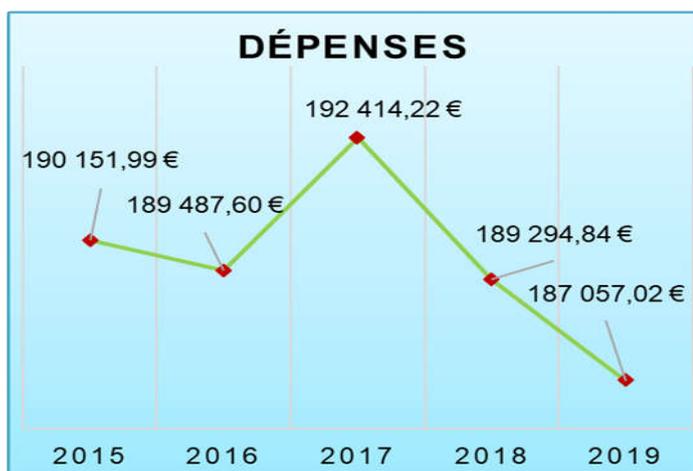
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	1 586,65 €
Electricité	3 455,25 €
Gaz	2 478,01 €
Carburant	5 012,90 €
Alimentation des animaux	26,00 €
Autres fournitures non stockées	32,38 €
Fournitures d'entretien	1 196,05 €
Petits équipements	57,36 €
Fournitures administratives	190,05 €
Entretien de terrains	680,00 €
Entretien des bâtiments	981,00 €
Entretien véhicules	1 817,49 €
Entretien autres biens mobiliers	309,02 €
Maintenance	500,86 €
Assurances	1 291,07 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	7 896,08 €
Téléphone	1 215,84 €
Taxes Foncières	147,00 €
Personnel + Charges	158 074,01 €

RECETTES TOTALES : 11 975,00 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	11 975,00 €
------------------------	-------------



Synthèse

Malgré une gestion serrée du service, il s'avère qu'un léger déficit est survenu en 2019 : - 601,72 euros. Cela se rapproche toutefois de l'équilibre constatant une prévision budgétaire peu éloignée de la réalité. Ce déficit s'explique notamment par la hausse des frais vétérinaires car l'ensemble des postes les plus importants sont en diminution, à l'exception des charges de personnel qui suivent le déroulement de la carrière des agents. En effet, on peut noter la baisse des charges à caractère général (- 1643,48 euros) entre 2018 et 2019) ainsi que celle de l'entretien des véhicules (- 366,59 euros) et des carburants (- 710,60 euros). A noter que la régie de recettes poursuit son augmentation depuis 2017 avec un différentiel particulièrement sensible entre 2018 et 2019 d'un montant de 1.970,00 euros. Pourtant, par rapport à l'année précédente, les recettes baissent puisque le Sivom n'emploie plus d'agent en contrat aidé, le syndicat ne bénéficie plus de remboursement sur les rémunérations versées dans ce cadre.



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - La présentation générale

Pour répondre à la prolifération des graffitis et des tags qui augmentait depuis plusieurs années, le Sivom a créé, en mai 2009, la brigade d'enlèvement des tags.

Mobilisé depuis 10 ans, l'agent intervient sur le domaine public. Pour répondre aux différentes demandes, il bénéficie d'un véhicule équipé et d'un matériel adapté aux besoins du service. Il a acquis un réel savoir faire pour traiter les différents supports rencontrés. La technique principalement mise en œuvre est l'hydrogommage à basse pression. Les composants utilisés sont neutres (eau, air et sable) et respectueux de l'environnement.

Les villes adhérentes au service bénéficient d'un nombre de jours attribués, en début de chaque année, proportionnellement à leur population DGF. Des plannings mensuels sont établis pour organiser, dans les meilleures conditions, la répartition des interventions.

Pour valoriser le temps imparti et sur demande des référents, des travaux de nettoyage peuvent être programmés pour entretenir le patrimoine de leur ville.

En ce qui concerne l'entretien des façades des bâtiments privés, il est à la charge des propriétaires. Cependant, pour apporter une solution rapide aux incivilités générées par les tagueurs, certaines des 14 municipalités adhérentes au service ont souhaité qu'il soit étendu gratuitement aux particuliers. Pour être informé des modalités en cours, dans votre ville de résidence, vous devez vous rapprocher de la mairie.



- Les communes adhérentes

La ville de Tourbes sera intégrée à la compétence, dès le 1er janvier 2020, conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 16 octobre 2019. Jusqu'au 31 décembre 2019, le service compte toujours 14 communes adhérentes, à savoir :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- VIAS



- Les tarifs

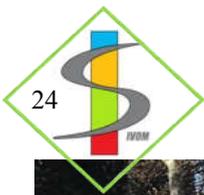
Lors des délibérations du 30 juin 2009, les délégués du Sivom ont adopté un tarif pour les interventions qui seraient effectuées pour des communes qui souhaiteraient conventionner. Ces prix sont également appliqués pour les particuliers domiciliés dans les communes adhérentes qui n'ont pas ouvert le service, au domaine privé. Aucune évolution des tarifications n'est intervenue pendant l'année 2019.

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 11 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées



<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	209	186	565,12	12	61	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aire de jeux du camp naturiste - tapis en caoutchouc de l'aire de jeux du square Jean-Félix <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage de 3 jeux au square Jean-Félix avant peinture - écusson des paras pour stèle route du Grau, après démoulage aux ateliers <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 14 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
BESSAN	46	12	35,15	1	24	<p><u>Déplacement sans intervention</u> : 1 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
MARSEILLAN	45	43	83,48	13		<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consignes de plage à l'atelier
FLORENSAC	20	14	62,42		11	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tâche de gas-oil à l'entrée de la rue Marat
POMÉROLS	9	6	0,60		10	
PÉZENAS	112	27	280,21	9	1	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 barrières aux ateliers en 2 passages <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 9 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
CAZOULS D'HÉRAULT	1	1				<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marches de l'église <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poteau rue de l'hospice avant peinture <p><u>Déplacement sans intervention</u> : 1 (aucun tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
SAINT-THIBÉRY	8	7	35,61		1	
MONTAGNAC	15	12	15,88	1		<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 rails SNCF (+ ou - 16 ml) aux ateliers - 1 fontaine en fonte aux ateliers - 3 rails SNCF (+ ou - 10 ml) aux ateliers - pierres et joints du parvis de la chapelle rue Camichel - 1 grille, 1 charrue et 1 lanterne aux ateliers - 3 poteaux du lavoir rue Constance
VIAS	31	24	53,16	24	3	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 langerons de camion plateau avant peinture - 1 portail du cimetière aux ateliers (2 jours)
PINET	5	6	6,20			<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fontaine place de la nouvelle mairie - décapage de la Marianne avant mise en peinture - nettoyage du voile de rouille sur la Marianne
LÉZIGNAN LA CÈBE	12	4	22,90		2	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fontaine de l'amour (nettoyage des mousses)
CASTELNAU DE GUERS	9	4	10,52	1	1	
PORTIRAGNES	19	19	13,50	1	4	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 poteaux (20/20) sur le parking du front de mer (4 jours)
TOTAUX	541	365	1 184,75	62	118	



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées



AGDE : nettoyage du tapis
et de 3 jeux au square Jean-Félix



PINET :
nettoyage de la Marianne



MARSEILLAN :
entretien annuel
des consignes de plage

Le temps imparti, déterminé en début d'année pour chaque ville adhérente, peut être utilisé à la demande des référents pour effectuer des tâches annexes quand il n'y a pas de tags sur le domaine public.

Ces interventions sont organisées, au préalable, pour éviter de déstabiliser les plannings et d'impacter les autres communes.



LÉZIGNAN LA CÈBE :
nettoyage de la mousse
sur la fontaine de l'amour



VIAS :
décapage d'un portail du cimetière
avant peinture



MONTAGNAC :
Sablage des pierres et des joints
du parvis de la chapelle



CAZOULS D'HÉRAULT :
nettoyage des marches
de l'église



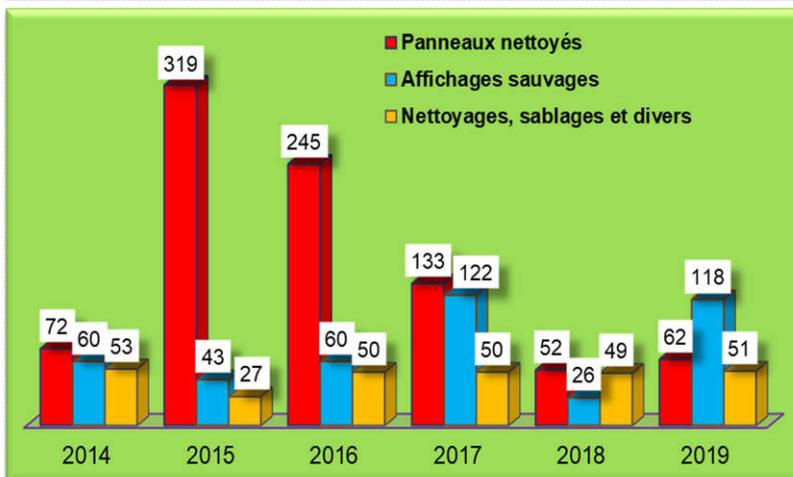
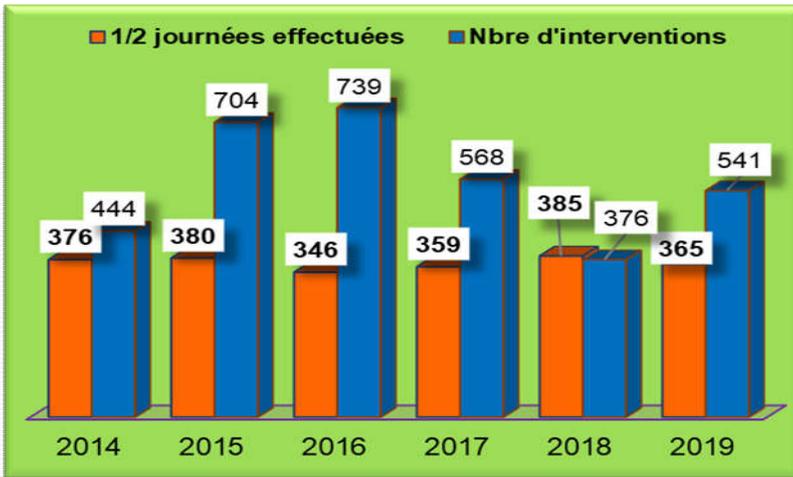
MONTAGNAC :
Décapage des 3 poteaux du lavoir
avant peinture



PINET :
nettoyage du calcaire
dans la fontaine



PORTIRAGNES :
sablage de 16 poteaux
parking du front de mer



Le nombre de jours ouvrables dans l'année de référence détermine la quantité de 1/2 journées effectuées sur le terrain, après déduction des jours fériés, des congés de l'agent, des entretiens hebdomadaires du véhicule et de celui de l'hydrogommeuse qui s'effectue, en général, une fois par an. En 2019, ce calcul nous a permis d'en recenser 365.

Malgré une quantité de 1/2 journées inférieure à l'année précédente, les interventions réalisées ont augmenté de 44 % (541 contre 376 en 2018).

Sur le territoire couvert, nous comptabilisons 1.184,75 m² de tags nettoyés au cours de l'année, soit 23 % de plus qu'en 2018 (963,29 m²). Cet accroissement peut être lié aux demandes des particuliers domiciliés dans les villes adhérentes qui ont élargi ces interventions, gratuitement au public. Le service a absorbé le surcroît d'activités généré par cette extension ce qui permet aux communes d'offrir une prestation complémentaire à leurs administrés.

La quantité de panneaux nettoyés reste sensiblement constante puisqu'on passe de 52 à 62 en 2019. Cependant, l'enlèvement des affichages sauvages a connu une recrudescence, le service en a traité 118, cette année, nous sommes bien loin des 26 recensés en 2018.

Malgré, une nette progression du travail réalisé dans le cadre des différents postes liés à l'activité première de la compétence, des travaux annexes ont pu être programmés à la demande des référents, à même hauteur qu'en 2018.



Un nouveau véhicule pour la brigade d'enlèvement des tags

Le véhicule, de marque Citroën, acquis lors de la création de la compétence, en mai 2009, laissait paraître depuis un certain temps, des signes d'usures.

Pour que le rendement de l'agent n'ait pas à en pâtir, le Comité Syndical du Sivom a décidé lors de la réunion du 13 décembre 2018 de le remplacer. Sur la base de la consultation de concessionnaires présentée en réunion, les



délégués ont porté leur choix sur un véhicule de marque Toyota, type Proace, qui bénéficie des équipements et des options nécessaires au bon fonctionnement du service.

La livraison du véhicule est intervenue le 14 mars 2019. Le transfert du matériel d'hydrogommage et les aménagements nécessaires à cette opération ont été organisés, dès la première semaine d'avril, dans le cadre de la révision annuelle du matériel au sein de la Société Vivien Consulting basée à Lisses (91).

Pour que le véhicule soit totalement opérationnel, une personnalisation a été appliquée aux couleurs du Sivom et laissant paraître le nom de chaque commune adhérente à l'arrière du véhicule. Le détail du coût global de l'opération, s'établit de la manière suivante :

- Remplacement du véhicule	23 109,96 €
- Personnalisation du véhicule	+ 480,00 €
- Préparation du nouveau véhicule et transfert du matériel de nettoyage	+ 3 783,60 €
Prix de revient du véhicule équipé	27 373,56 €
- Reprise de l'ancien véhicule	- 2 800,00 €
Coût total	24 573,56 €

Commande de matériel pour la brigade d'enlèvement des tags

Dans le cadre de l'entretien régulier du matériel d'hydrogommage, il convient de changer le compresseur installé en 2009 à l'origine de la création du service par le Sivom. Cet appareil, commence à faire connaître des signes d'usure. Son utilisation permet d'envoyer l'air nécessaire pour assurer le bon mélange air-sable de l'équipement et d'en assurer la projection.

Lors de la réunion du 10 décembre 2019, les délégués ont pris en compte la nécessité de ce changement pour anticiper une panne et éviter que le service en pâtisse. L'assemblée a validé le principe de cette acquisition pour un montant de 6.871.10 € TTC.



Le règlement interviendra en 2020, après l'installation du nouveau matériel qui sera effectué dans le cadre de la maintenance annuelle du système d'hydrogommage, lors du déplacement dans les ateliers de la Société Vivien Consulting en région parisienne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 58 617,62 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	536,39 €
Carburant	3 331,90 €
Autres fournitures non stockées	4 241,07 €
Fournitures d'entretien	105,70 €
Petits équipements	14,29 €
Vêtements de travail	400,48 €
Fournitures administratives	35,00 €
Entretien de terrains	340,00 €
Entretien véhicules	665,33 €
Entretien autres biens et mobiliers	6 812,47 €
Assurances	3 390,44 €
Missions	899,78 €
Téléphone	297,00 €
Taxes foncières	147,00 €
Personnel + Charges	37 400,77 €

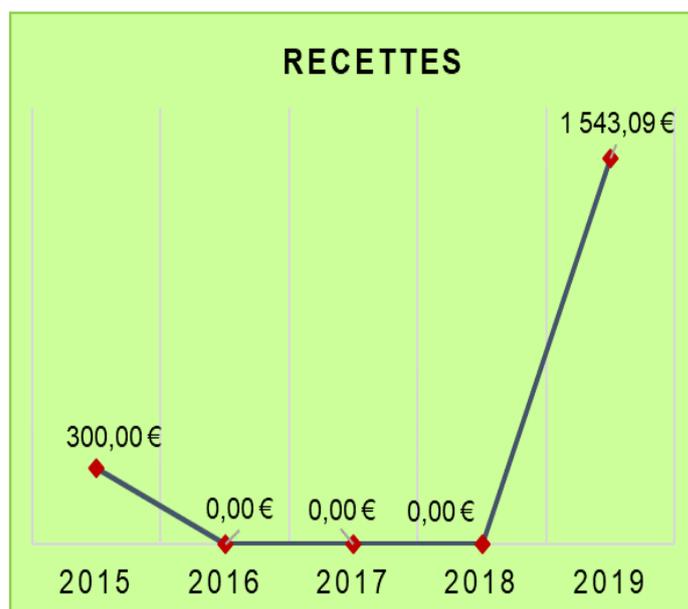
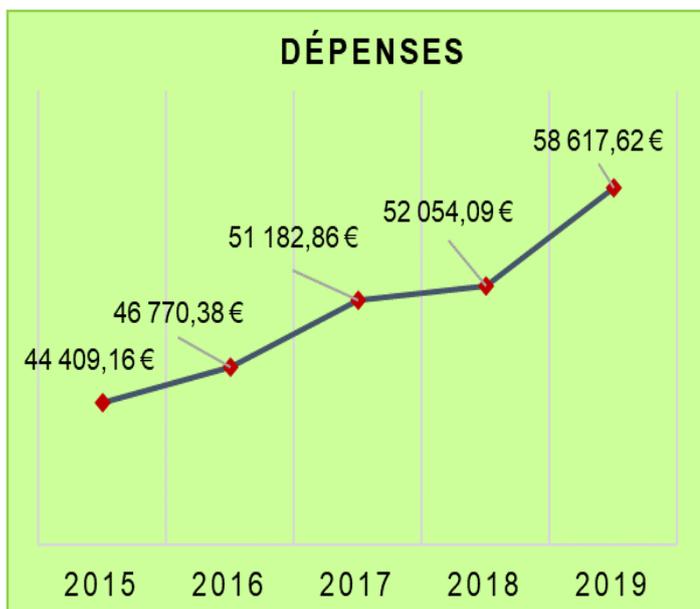
RECETTES TOTALES : 1 543,09 €

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
Autres produits exceptionnels	1 543,09 €



Horaires pratiqués :
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h00,
le vendredi de 7h30 à 14h30.



Synthèse

La gestion 2019 du service de la brigade d'enlèvement des tags a subi la réalité d'intervention du service. En effet, le nombre d'intervention a impliqué l'achat de consommables pour l'hydrogommeuse bien plus important en 2019 qu'en 2018 : + 2.283,12 euros. Sur les autres postes, on remarque des augmentations explicables en charges de personnel (liées à l'évolution de la carrière de l'agent), en entretien du matériel (+ 2.244,86 euros liés au changement de véhicule avec le transfert du matériel). Comme pour la fourrière animale, les frais de carburants et d'entretien du véhicule sont en baisse (- 232,88 euros pour le carburant et - 929,83 euros pour les frais d'entretien). Les 1 543,09 € portés en recette correspondent à la restitution, calculée au prorata, de la prime d'assurance qui couvrait l'ancien véhicule du service.



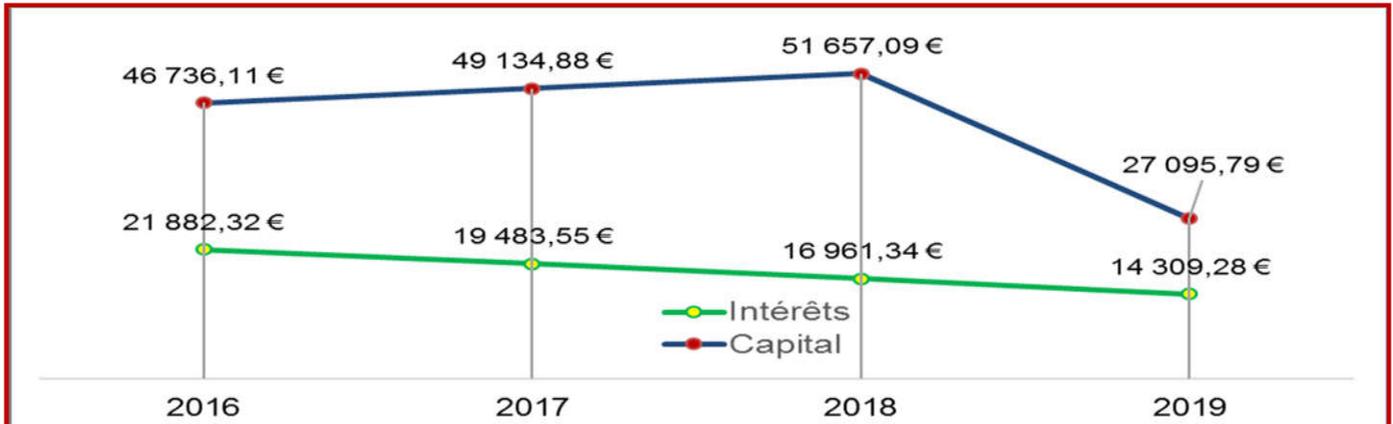
LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias.

Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Dorénavant, les échéances portent sur les sommes suivantes :

- 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 ;
- 100.000 euros jusqu'en 2026.

De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le coût de l'annuité se monte désormais à 41 405,07 €. Il n'évoluera pas jusqu'en 2026.



- La répartition et les taux de participation

Pour rappel, le remboursement de ces emprunts s'effectue en rapport avec le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées, pendant l'année antérieure à celle de référence.

Pour l'année 2019, les pourcentages appliqués sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2018	Taux de participation pour 2019
AGDE	3 544	72,86 %
MARSEILLAN	774	15,91 %
VIAS	546	11,23 %
Total	4864	100,00 %



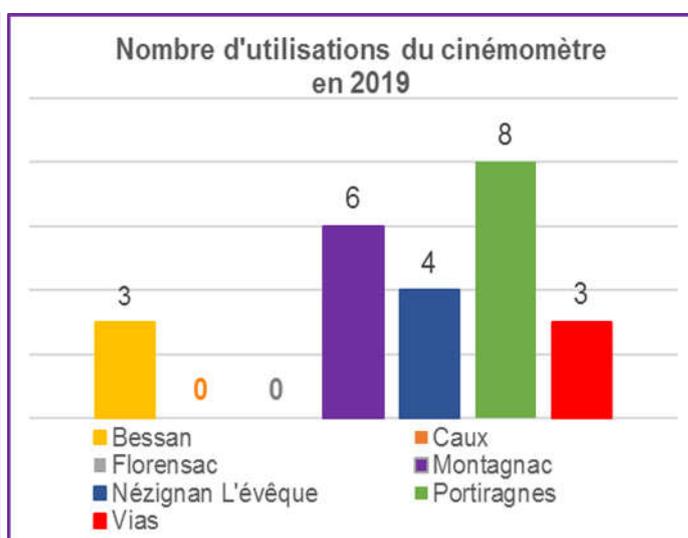


Pour bénéficier de matériels, à moindre coût, certaines communes adhérentes ont sollicité le Sivom du Canton d'Agde pour mettre en place des achats mutualisés. C'est dans ce contexte, qu'en 2010, un cinémomètre et un sonomètre ont été acquis pour le compte des communes de : Bessan, Florensac, Montagnac, Nézignan L'Évêque et la ville de Pézenas qui était intéressée seulement par le sonomètre.

Certaines municipalités ont souhaité intégrer le groupement ultérieurement : Caux en juillet 2012 et Vias en avril 2015. Lors de la réunion du 13 décembre 2018, les délégués des villes concernées par cette mutualisation ont validé la demande de participation de la ville de Portiragnes, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour que le cinémomètre reste conforme à la réglementation, une vérification annuelle doit être effectuée. En janvier 2019, l'appareil a été envoyé sur le site de la Société MERCURA, pour procéder à l'étalonnage. Le coût de cette intervention s'est élevé à 628,80 €. Comme chaque année, il a été reparti entre les communes adhérentes à cette mutualisation.

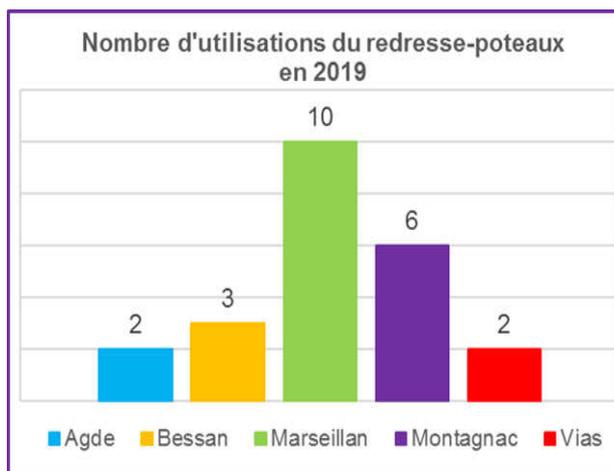
Communes concernées par les frais d'étalonnage	Populations INSEE 01/01/2019	Pourcentages de répartition	Participations à régler pour 2019
Bessan	5 048	18,14913 %	114,12 €
Florensac	5 065	18,21025 %	114,51 €
Montagnac	4 356	15,66118 %	98,48 €
Nézignan L'Évêque	1 847	6,64054 %	41,75 €
Caux	2 599	9,34422 %	58,76 €
Vias	5 678	20,41418 %	128,36 €
Portiragnes	3 221	11,58050 %	72,82 €
Total	27 814	100,00 %	628,80 €



Le redresse-poteaux

En octobre 2015, le Sivom a fait l'acquisition d'un redresse-poteaux. Après avoir consulté, toutes les villes adhérentes au syndicat, les communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias se sont regroupées pour concrétiser cette mutualisation.

En 2019, ce regroupement n'a connu aucune modification. Le matériel n'a pas fait l'objet d'un entretien particulier, il a généré aucun frais.



Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Pour que la répartition du matériel soit équitable, des plannings annuels sont établis, chaque année et soumis à l'acceptation des référents des villes concernées. La répartition s'effectue en fonction des jours ouvrables, après déduction des jours fériés, au prorata des populations INSEE pour le cinémomètre et à quantité égale pour le redresse-poteaux.

Les différents matériels sont remisés au siège administratif du Sivom. Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et à l'arrivée. Après avoir été utilisé, les appareils sont vérifiés au retour.

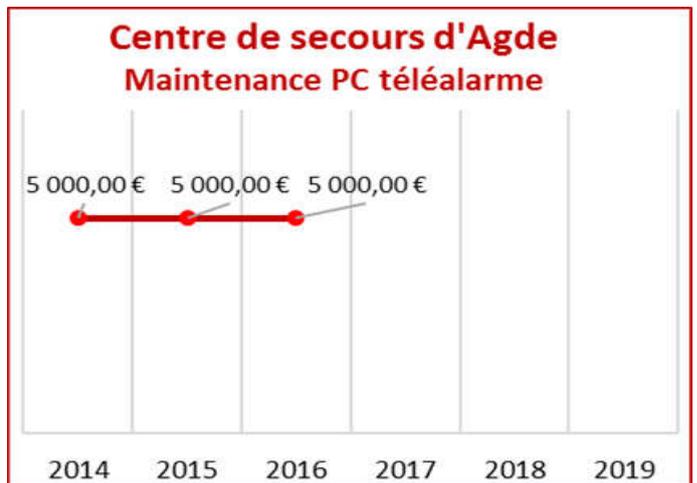
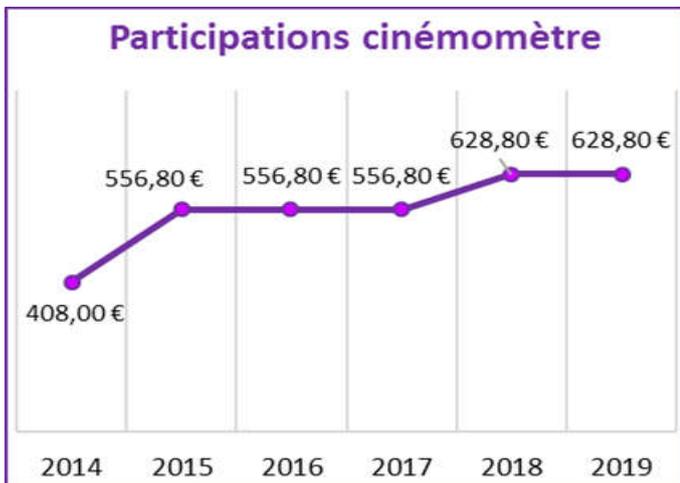
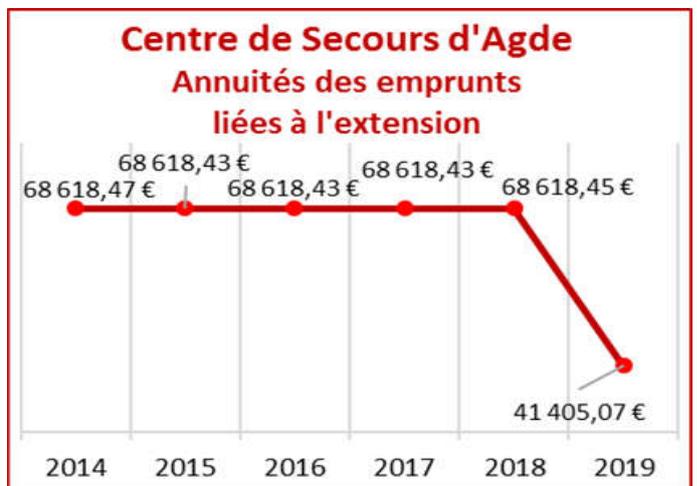
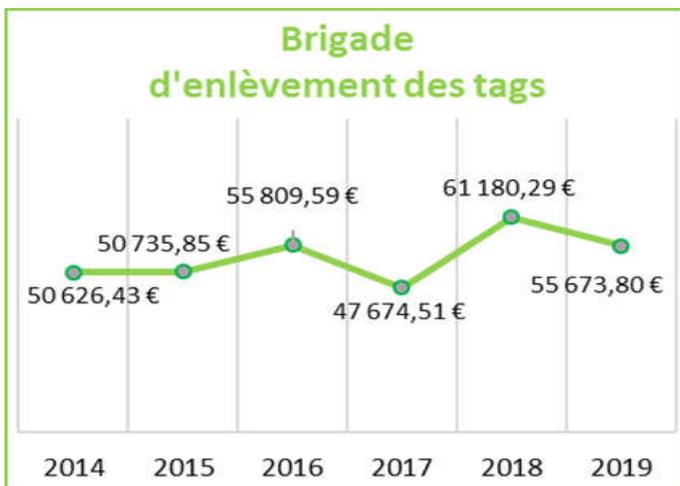
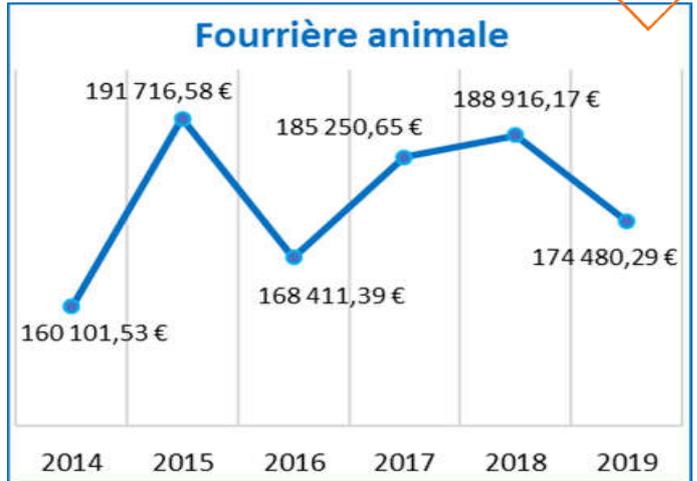


LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les participations des communes

Communes	Participation générale	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	77 696,70 €	60 993,59 €	27 438,40 €	30 167,73 €		196 296,42 €
AUMES		1 097,54 €				1 097,54 €
BESSAN	17 720,30 €	10 949,35 €	2 423,51 €		114,12 €	31 207,28 €
CASTELNAU DE GUERS		2 633,22 €	629,82 €			3 263,04 €
CAUX		5 637,35 €			58,76 €	5 696,11 €
CAZOULS D'HÉRAULT		897,99 €	208,28 €			1 106,27 €
FLORENSAC		10 986,22 €	2 400,92 €		114,51 €	13 501,65 €
LÉZIGNAN LA CÈBE		3 414,08 €	731,93 €			4 146,01 €
MARSEILLAN	23 172,70 €		6 319,46 €	6 587,55 €		36 079,71 €
MONTAGNAC		9 448,37 €	2 019,14 €		98,48 €	11 565,99 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE		4 006,23 €			41,75 €	4 047,98 €
NIZAS		1 474,95 €				1 474,95 €
PAULHAN		8 561,23 €				8 561,23 €
PÉZENAS		18 506,31 €	4 011,62 €			22 517,93 €
PINET		3 600,62 €	765,37 €			4 365,99 €
POMÉROLS		4 967,12 €	1 144,89 €			6 112,01 €
PORTIRAGNES		6 986,50 €	2 686,46 €		72,82 €	9 745,78 €
SAINT THIBÉRY		5 667,72 €	1 196,84 €			6 864,56 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		1 472,78 €				1 472,78 €
USCLAS D'HÉRAULT		863,28 €				863,28 €
VIAS	17 720,30 €	12 315,85 €	3 697,16 €	4 649,79 €	128,36 €	38 511,46 €
Total par secteur	136 310,00 €	174 480,30 €	55 673,80 €	41 405,07 €	628,80 €	408 497,97 €

L'année 2019 marquera un tournant dans la répartition du coût de fonctionnement général puisque ce sera la dernière année que ces participations seront prises en charge par les 4 communes fondatrices : Agde, Bessan, Marseillan et Vias.

Le montant appelé pour 2019 se monte à 136 310,00 € contre 138 820,00 € en 2018. Cette somme correspond à 33,37 % des participations globales de l'année. Le solde restant, à savoir : 272 187,97 € (66,63 %) a été réparti entre les 21 communes en fonction de leurs adhésions aux différentes compétences et de la mutualisation du cinémomètre.





LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les délibérations du comité syndical

Bilan des marchés publics de l'année 2018 : aucun marché public n'a été conclu en 2018.

Compte de Gestion 2018 : après une présentation en séance, le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2018, a été approuvé à l'unanimité puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Compte administratif 2018 : Il a été présenté en séance par le Vice-Président, Bernard SAUCEROTTE, et validé par l'ensemble des délégués présents.

Rapport d'orientations budgétaires 2019 : conformément à la mise en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2019.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du Centre de Secours d'Agde pour 2019 : proportionnellement aux interventions effectuées sur les communes concernées en 2018, les pourcentages de participations au titre du remboursement des emprunts ont été fixés comme suit : Agde 72,86 %, Marseillan 15,91 % et Vias 11,23 %.

Cession des terrains au Conseil Départemental (ancien CET de la Garrigue Haute à Bessan) : dans le cadre des aménagements de la route départementale 28, le sivom a été sollicité, par le conseil départemental, afin de procéder à la cession d'une partie des parcelles nécessaires à cette réalisation, au prix estimé par les domaines.

Refus de la commune de Plaissan d'intégrer le service de Fourrière animale : En décembre 2018, la ville de Plaissan a sollicité le Sivom en vue d'une adhésion au service de la fourrière animale. Après délibération, du 4 mars 2019, son conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à sa demande initiale.

Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde : chaque année, les statuts du Sivom doivent être mis à jour même si aucun changement n'est intervenu.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : le tableau des emplois du personnel territorial est validé sans y apporter de modification, à compter du 1er avril 2020.

Examen et vote du budget primitif de l'année 2019 : après une présentation, en détail, du budget du primitif pour l'exercice 2019, il est adopté à l'unanimité par le comité syndical.

Présentation des participations des communes au titre de l'année 2019 : suite à l'adoption du budget primitif 2019, les tableaux des participations des communes pour l'ensemble des compétences exercées sont soumis et détaillés avant d'être validés par l'ensemble des délégués.

Mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux (Rifseep) : Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial a été mis en place le 1er janvier 2018, suite à la refonte du régime indemnitaire et conformément à la délibération du 7 novembre 2017. Il est renouvelé au titre de l'année 2019 sans changement.

Proposition de conventionnement avec la SPA de Montpellier pour la fourrière animale : à la demande de la SPA de Montpellier située à Villeneuve les Maguelonne, le Comité Syndical a décidé d'adopter une convention dans le cadre du fonctionnement de la fourrière animale pour permettre de procéder plus rapidement au transfert et à l'adoption des animaux non réclamés.

Contrats de location d'un photocopieur pour le siège social du Sivom : le contrat du photocopieur étant arrivé à terme, un engagement a été signé avec la Sté GRENKE pour la location d'un nouvel appareil pour une durée de 63 mois. En parallèle, la Sté RUAN BUREAUTIQUE sera en charge de l'entretien et devra fournir les consommables nécessaires au fonctionnement pendant cette période.

Installation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Vias : suite au décès de M. José ESPANA, la ville de Vias a procédé à la désignation de Mme Marguerite HEINTZ en remplacement, par délibération de son Conseil Municipal en date du 18 juin 2019.

Approbation du compte rendu d'activités du Sivom de l'année 2018 : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente a présenté le rapport d'activités 2018. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur Conseil Municipal respectif.

Adhésion de la commune de Tourbes au service d'enlèvement des tags : la commune de Tourbes a sollicité le Sivom en vue d'intégrer le service d'enlèvement des tags. Les délégués ont accepté cette demande avec une prise d'effet à compter du 1er juillet 2019.

Acquisition d'un ordinateur pour la direction générale : le Comité Syndical a validé l'acquisition d'un nouvel ordinateur intégrant un système d'exploitation plus récent et nécessaire pour continuer à bénéficier des mises à jour des logiciels de comptabilité et de paye pour le siège administratif.

Renouvellement du contrat d'entretien de la chaudière de la fourrière animale : la société SANS ENERGIE en charge de l'entretien de la chaudière a cessé son activité. Elle a cédé le suivi de sa clientèle à la Société AXENERGIE - MAINTENANCE THERMIQUE, un nouveau contrat a été conclu avec cette dernière.

Suivi de la demande d'adhésion à la brigade d'enlèvement des tags de la commune de Tourbes : le 19 juin 2019, les délégués ont accepté l'adhésion de la ville de Tourbes, à compter du 1er juillet au service d'enlèvement des tags, cette commune n'ayant pas encore délibéré, il convient de repousser son entrée au 1er janvier 2020.

Créations de postes en faveur du personnel territorial : suite à la réussite de 2 agents à des examens professionnels qui leur permettent d'avancer de grade, il convient de créer les postes afin de pouvoir les nommer dans leurs nouveaux grades respectifs.

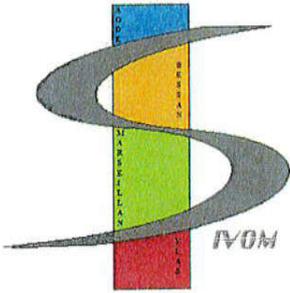
Taux d'avancement de grade du personnel territorial : comme prévu au 2e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 modifiée le 26 janvier 1984, chaque assemblée délibérante doit fixer par délibération, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Acquisition de matériel pour la brigade d'enlèvement des tags : dans le cadre de l'entretien régulier du matériel d'hydrogomme, le remplacement du compresseur, installé en 2009, sera effectué lors du déplacement pour la révision annuelle.

Présentation des nouvelles modalités de répartition des frais généraux à compter de 2020 : Pour être en conformité, une nouvelle répartition, plus juste et proportionnelle à la charge de travail, des frais généraux de fonctionnement du siège administratif sera adoptée à compter du vote du budget 2020.

Fourrière animale, convention avec l'association "Jamais sans mon chien" : pour permettre une meilleure qualité de vie aux animaux pendant leur séjour en fourrière, un nouveau partenariat a été mis en place avec cette association, concernant des séances de promenade, avec prise d'effet au 1er janvier 2020.

Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2020 : le mandatement des dépenses d'investissement, au titre de l'année 2020 avant le vote du budget, a été autorisé par le Comité Syndical à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.



du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS

République Française - Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DÉLIBÉRATION n° 2020/07 du 26 février 2020, 18H30

OBJET : examen et vote du compte administratif 2019

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Contre 0 Pour 23
Date de la convocation : 12/02/2020

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Bernard SAUCEROTTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.045.625,90		153.529,54		1.199.155,44
Opérations de l'exercice	402.875,87	424.817,19	56.956,64	12.526,38	459.832,51	437.343,57
TOTAUX	402.875,87	1.470.443,09	56.956,64	166.055,92	459.832,51	1.636.499,01
Résultat de clôture						1.176.666,50
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.176.666,50

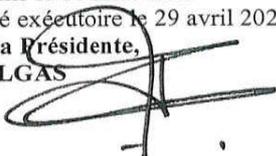
2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. FREY, GLOMOT, MARIN, ALBERTOS, FOULGAT, ROUVIER, MARY, ARAGON, SAUCEROTTE, DUBOIS, Mme DORADO, MM. MARTINEZ, DUFFOUR, FAURE, HUC, Mme MORENO, M. ESPARZA, Mme DURAND, et par procuration MM. BENTAJOU, DA SILVA, MALDONADO, TUYA et JAURION.

Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

Contrôle de légalité par la préfecture de l'Hérault
Transmis le 11 mars 2020
Certifié exécutoire le 29 avril 2020
Pour la Présidente,
V. SALGAS



Pour extrait conforme,
Le Président de séance
Bernard SAUCEROTTE



SIVOM

DU CANTON

D'AGDE

**La Présidente Véronique Salgas,
le Vice-président Bernard Saucerotte,
le service administratif
et l'ensemble du personnel,
remercient les membres
du Comité Syndical,
pour leur implication
et le travail fourni
au cours de l'année
2019.**



**04 67 94 61 45
ou 04 67 94 61 46**



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde



**SIVOM du Canton d'Agde
Hôtel de Ville
CS 20007
34306 AGDE CEDEX**